



1 avril 2021

## Législature 2021 - 2025

### Composition et répartition des départements

**Les nouveaux élus au Conseil d'Etat valaisan, qui entreront en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2021, ont convenu de la composition et de la répartition des départements pour la prochaine législature. Le nouveau Gouvernement débutera ses activités sous la présidence de Frédéric Favre. Roberto Schmidt en assumera la vice-présidence.**

Les cinq nouveaux élus au Conseil d'Etat valaisan, Frédéric Favre, Roberto Schmidt, Christophe Darbellay, Franz Ruppen et Mathias Reynard se sont réunis à Sion. Ils ont décidé de l'organisation de l'administration pour la prochaine législature et de leurs compétences respectives. Les services de la géoinformation, du registre foncier ainsi que de la chasse, de la pêche et de la faune seront intégrés au Département de la sécurité, des institutions et du sport. Un nouveau Service de la digitalisation au sein du Département des finances et de l'énergie sera également créé. Les états-majors des départements restent en place. Avec ce choix, le nouveau Gouvernement a favorisé la stabilité et la continuité. Une nouvelle ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements sera adoptée le 1<sup>er</sup> mai 2021, date de son entrée en fonction.

**Frédéric Favre**, président désigné, conservera la direction du **Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)**, composé du Service juridique de la sécurité et de la justice, de la Police cantonale, du Service de la sécurité civile et militaire, du Service de la circulation routière et de la navigation, du Service de l'application des peines et mesures, du Service de la population et des migrations, du Service des affaires intérieures et communales, de l'Office cantonal du sport, du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, du Service de la géoinformation, ainsi que du Service du registre foncier.

**Roberto Schmidt**, vice-président désigné, poursuivra son activité à la tête du **Département des finances et de l'énergie (DFE)** qui comprend l'Administration cantonale des finances, le Service cantonal des contributions, le Service des ressources humaines, le Service immobilier et patrimoine, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques, le Service cantonal de l'informatique, le Service de la digitalisation.

**Christophe Darbellay** continuera de diriger le **Département de l'économie et de la formation (DEF)** qui regroupe le Service administratif et des affaires juridiques de la formation, le Service juridique des affaires économiques, le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, le Service de l'industrie, du commerce et du travail, le Service de l'agriculture, le Service de l'enseignement, le Service de la formation professionnelle, le Service des hautes écoles, le Service cantonal la jeunesse. La Caisse cantonale de chômage est également rattachée à ce département.

**Franz Ruppen**, deviendra le chef du **Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)**, composé des services suivants : Service administratif et juridique, Service de la mobilité, Service Unité territoriale III, Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, Service de l'environnement, Service de la

construction des routes nationales, Service du développement territorial et Service de la protection contre les crues du Rhône.

**Mathias Reynard**, prendra la tête du **Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**. Il conduira le Service de la santé publique, le Service de la consommation et affaires vétérinaires, le Service de l'action sociale, le Service de la culture, le Service de protection des travailleurs et des relations du travail ainsi que le Service des poursuites et des faillites et l'Office cantonal de l'égalité et de la famille. La Caisse de compensation du canton du Valais et l'Office cantonal AI restent rattachés au DSSC.

L'organisation des remplacements à la tête de chaque département sera définie à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021, de même que la composition des délégations permanentes du Conseil d'Etat.